

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

## CAMPING LA GRAND'TERRE

Version applicable à compter du : 01/12/2026

### ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Camping La Grand'Terre, exploité par SARL CAMPING LA GRAND'TERRE immatriculé au RC Aubenas Siret 38834618100018, dont le siège social est situé 64 chemin de la Grand 'Terre 07120 RUOMS ci-après dénommé « le Camping » ou « le Prestataire », et toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, ci-après dénommée « le Client ».

Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation et à toute location :

- D'un emplacement nu destiné à l'accueil d'une clientèle de passage ou « tourisme »
- D'un hébergement locatif, notamment mobil-home
- Et, plus généralement, à toute prestation expressément proposée à la réservation par le Camping

Les présentes CGV sont applicables à toutes réservations effectuées directement auprès du Camping et par tout autre moyen de commercialisation proposé par celui-ci.

Les caractéristiques essentielles des prestations proposées, leurs tarifs et leurs conditions particulières sont présentés au Client préalablement à toute réservation.

Le Client est tenu de prendre connaissance des présentes CGV avant toute réservation. La validation de la réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve.

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Camping : [www.campinglagrandterre.com](http://www.campinglagrandterre.com)

La version applicable est celle en vigueur au jour de la réservation.

### ARTICLE 2 – RÉSERVATION ET FORMATION DU CONTRAT

#### 2.1. Modalités de réservation

Le Client peut effectuer une réservation :

- Directement en ligne sur le site Internet du Camping ;

Toute réservation doit être accompagnée du règlement correspondant dans les conditions prévues à l'article 4.

La réservation n'est considérée comme définitive qu'après :

1. Réception par le Camping de la réservation en ligne dûment complétée
2. Réception du paiement éligible
3. Confirmation de l'acceptation de la réservation par le Camping.

Le Camping se réserve le droit de refuser toute réservation incomplète, irrégulière ou incompatible avec ses capacités d'accueil et de planning.

#### 2.2. Caractère nominatif de la réservation

Toute réservation est personnelle et nominative.

Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation sont autorisées à séjourner dans l'hébergement ou à occuper l'emplacement réservé.

Le Client s'engage à communiquer au Camping des informations exactes concernant l'identité, le nombre et, le cas échéant, l'âge des personnes composant le séjour.

Toute modification du nombre de personnes doit être préalablement portée à la connaissance du Camping et reste soumise à ses capacités d'accueil.

Le Camping pourra refuser l'accès ou mettre fin au séjour en cas de dépassement du nombre maximal de personnes autorisé pour l'hébergement ou l'emplacement réservé.

### **2.3. Attribution de l'emplacement ou de l'hébergement**

Le numéro d'emplacement ou d'hébergement éventuellement communiqué lors de la réservation est donné à titre indicatif.

Le Camping se réserve la possibilité de modifier l'attribution jusqu'au jour de l'arrivée, sous réserve de proposer une prestation de catégorie et de caractéristiques équivalentes.

Cette modification ne pourra donner lieu à aucune indemnisation dès lors que la prestation réservée demeure de catégorie et de caractéristiques équivalentes.

## **ARTICLE 3 – TARIFS ET PRESTATIONS**

Les tarifs applicables sont ceux communiqués par le Camping au moment de la réservation.

Les prix sont exprimés en euros.

Les tarifs peuvent varier en fonction des périodes, des catégories d'hébergement ou d'emplacement, des disponibilités et des offres commerciales en vigueur.

Le prix applicable au séjour est celui indiqué au Client au moment de la réservation et figurant sur la confirmation de réservation.

Les offres promotionnelles sont non rétroactives et, sauf indication contraire expresse, non cumulables entre elles.

Le Camping se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment pour les réservations futures. Toute modification tarifaire postérieure à la confirmation d'une réservation ne pourra avoir d'incidence sur le prix d'un séjour déjà confirmé.

Le Client est invité à vérifier le tarif applicable au moment de la réservation auprès du Camping ou sur son site Internet.

### **3.1. Taxe de séjour**

La taxe de séjour est collectée par le Camping pour le compte de la collectivité compétente.

Elle n'est pas comprise dans les tarifs du Camping.

Son montant est déterminé conformément à la réglementation et aux tarifs fixés par la collectivité compétente en vigueur à la date du séjour.

La taxe de séjour est applicable par nuit et par personne âgée de plus de 18 ans, sous réserve de toute modification réglementaire ou tarifaire.

La taxe de séjour est exigible dans les conditions précisées lors de la réservation et figure distinctement sur les documents de facturation.

### **3.2. Éco-participation**

Une éco-participation destinée notamment à contribuer à la préservation de l'environnement et au traitement des déchets est applicable au séjour.

Elle est applicable par nuit et par personne, selon le tarif en vigueur.

Elle est mentionnée distinctement sur les documents de réservation ou de facturation.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **4.1. Réservations effectuées plus de 30 jours avant l'arrivée**

Pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, un acompte correspondant à 30 % du montant total des prestations réservées est exigé lors de la réservation.

L'acompte peut être réglé par :

- Carte bancaire via le système de paiement sécurisé proposé par le Camping

- Virement bancaire

Les chèques-vacances ne sont pas acceptés pour le règlement de l'acompte.

Le montant de l'acompte est imputé sur le prix total du séjour.

#### **4.2. Réservations effectuées moins de 30 jours avant l'arrivée**

Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée doit être réglée intégralement au moment de la réservation.

#### **4.3. Paiement du solde**

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant l'arrivée, le solde du séjour doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'arrivée, tant pour les emplacements que pour les hébergements.

Le solde peut être réglé par :

- Carte bancaire
- Virement bancaire
- Chèques-vacances nominatifs, correspondant au nom figurant sur la réservation ou au nom d'une personne participant au séjour ;
- Chèques-vacances e-connect.

#### **4.4. Défaut de paiement du solde**

À défaut de règlement intégral du solde au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, le Camping pourra considérer la réservation comme annulée du fait du Client et remettre l'emplacement ou l'hébergement à la vente.

Dans cette hypothèse, l'acompte de 30 % versé lors de la réservation restera acquis au Camping à titre d'indemnité, sans préjudice de l'application éventuelle des garanties d'une assurance annulation souscrite par le Client.

Le Camping adressera, dans la mesure du possible, un rappel au Client avant l'échéance de paiement du solde. L'absence de réception de ce rappel ne dispense toutefois pas le Client de son obligation de paiement à la date prévue.

### **ARTICLE 5 – ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE CLIENT**

Toute demande d'annulation doit être adressée au Camping par écrit.

La date de réception de la demande d'annulation détermine la date effective de l'annulation.

#### **5.1. Annulation par le Client**

En cas d'annulation du séjour par le Client, pour quelque motif que ce soit, hors dispositions légales impératives ou prise en charge par une assurance souscrite par le Client :

L'acompte de 30 % versé lors de la réservation reste acquis au Camping et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Lorsque le solde du séjour a déjà été réglé, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation à l'initiative du Client, sauf si le Client a souscrit une assurance annulation couvrant le motif de son annulation

La souscription d'assurance annulation est donc vivement recommandée.

#### **5.2. Assurance annulation**

Le Camping propose au Client, lors de la réservation, la possibilité de souscrire une assurance annulation Neat Camping, selon les conditions et garanties proposées au moment de la réservation.

Lorsque cette assurance est souscrite, son coût correspond à un pourcentage du montant total du séjour et doit être réglé intégralement lors de la réservation. Le pourcentage applicable est celui indiqué en ligne au moment de la réservation.

L'assurance annulation doit être souscrite au moment de la réservation. Passé ce délai, le Client ne pourra plus demander son ajout, sauf acceptation expresse et exceptionnelle du prestataire d'assurance.

L'assurance est un contrat distinct du contrat de réservation conclu avec le Camping. Les conditions, exclusions, franchises, modalités de déclaration et garanties applicables sont celles du contrat d'assurance souscrit par le Client.

En cas de sinistre, le Client doit informer le Camping de son annulation et effectuer les démarches nécessaires auprès de l'assureur dans les délais prévus au contrat d'assurance.

La déclaration peut notamment être effectuée via la plateforme de déclaration Neat Camping.

Les conditions contractuelles de l'assurance sont consultables avant souscription et prévalent pour la prise en charge des sinistres.

## **ARTICLE 6 – MODIFICATION, ARRIVÉE TARDIVE, DÉPART ANTICIPÉ ET ABSENCE**

### **6.1. Modification de la réservation**

Toute demande de modification de réservation doit être formulée auprès du Camping par mail afin d'avoir une trace écrite.

Le Camping fera ses meilleurs efforts pour satisfaire les demandes de modification, sous réserve des disponibilités et des conditions tarifaires applicables.

Toute modification entraînant une augmentation du prix du séjour donnera lieu au paiement de la différence correspondante.

Une diminution de la durée du séjour pourra être considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 5.

### **6.2. Arrivée tardive**

En cas de retard prévisible à l'arrivée, le Client doit impérativement en informer le Camping.

À défaut d'information, la réservation sera maintenue jusqu'au lendemain à 12h00 de la date prévue d'arrivée.

Passé ce délai et sans présentation du client, la réservation sera considérée comme abandonnée et annulée de plein droit.

Dans ce cas, les sommes déjà versées resteront acquises au Camping et celui-ci pourra librement disposer de l'emplacement ou de l'hébergement.

### **6.3. Arrivée tardive, départ anticipé et réduction de séjour**

Une arrivée tardive, un départ anticipé ou une réduction de la durée du séjour ne donnent droit à aucune réduction ou remboursement du prix correspondant à la période initialement réservée.

La période réservée reste due en totalité, sous réserve des éventuelles garanties d'une assurance annulation ou interruption de séjour souscrite par le Client.

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

### **7.1. Emplacements nus**

Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée.

Ils doivent être libérés au plus tard à 11h30 le jour du départ.

Tout dépassement de l'horaire de départ pourra entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire.

### **7.2. Hébergements locatifs / mobil-homes**

Les mobil-homes sont disponibles à partir de 17h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés au plus tard à 10h00 le jour du départ.

En basse saison, les horaires d'arrivée et de départ peuvent être adaptés en fonction des disponibilités du Camping.

Le Client doit prendre connaissance des modalités qui lui sont communiquées avant son arrivée.

## **ARTICLE 8 – ÉTAT DES LIEUX, PROPRETÉ ET DÉPÔTS DE GARANTIE**

### **8.1. Restitution de l'hébergement**

Le Client s'engage à restituer l'hébergement dans un état de propreté et d'entretien conforme à celui dans lequel il lui a été remis.

La souscription d'un forfait ménage ne dispense pas le Client de ces obligations élémentaires.

Il doit notamment :

- Vider les poubelles
- Laver et ranger la vaisselle
- Ranger les équipements et accessoires
- Restituer les clés et équipements confiés
- Signaler toute dégradation ou anomalie constatée

## 8.2. Dépôt de garantie

Les dépôts de garantie applicable sont les suivants : (uniquement en CB et carte de Crédit pour les étrangers)

|             |         |    |         |       |     |   |
|-------------|---------|----|---------|-------|-----|---|
| Emplacement | Premium | et | Premium | Plus: | 150 | € |
| Mobil-Home: | 300 €   |    |         |       |     |   |

Les dépôts de garantie sont restitués après vérification de l'état de l'hébergement, de ses équipements et accessoires, sous réserve de la déduction des sommes éventuellement dues au titre :

- Des dégradations
- Des pertes ou détériorations
- Des frais de nettoyage ou de remise en état
- Du remplacement d'équipements ou accessoires manquants
- De toute autre somme restant due au Camping

Lorsque le départ intervient en dehors des horaires permettant la réalisation d'un état des lieux contradictoire, le Camping pourra procéder ultérieurement aux vérifications nécessaires.

En cas de retenue, le Camping pourra communiquer au Client les justificatifs correspondants.

Le dépôt de garantie ne constitue en aucun cas une limitation de la responsabilité du Client.

## ARTICLE 9 – ANIMAUX

**Les animaux ne sont pas admis dans les hébergements locatifs.**

Sur les emplacements, leur admission est soumise aux conditions prévues par le règlement intérieur du Camping.

## ARTICLE 10 – VISITEURS

Les visiteurs peuvent être admis dans l'enceinte du Camping sous réserve de l'autorisation préalable de la Direction et dans le respect des capacités d'accueil de l'établissement. **Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace aquatique**

Tout visiteur doit obligatoirement se présenter à la réception dès son arrivée et être déclaré par le Client qui le reçoit. Les visiteurs sont soumis au règlement intérieur du Camping et doivent en respecter l'ensemble des dispositions pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement. Le Client qui reçoit des visiteurs est tenu de s'assurer du respect de ces règles par ces derniers

## ARTICLE 11 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET COMPORTEMENT DES CLIENTS

Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du Camping ainsi que toutes les consignes de sécurité, d'hygiène et de fonctionnement qui lui sont communiquées.

Le règlement intérieur est affiché dans l'établissement et est envoyé au Client lors de sa réservation.

Tout comportement susceptible de porter atteinte à la tranquillité, à la sécurité, à l'hygiène ou aux droits des autres clients ou du personnel pourra entraîner, selon la gravité des faits, une mise en demeure de cesser le trouble, voire l'exclusion du Camping, sans remboursement du séjour restant à courir lorsque la situation est imputable au Client.

Le Client est responsable des personnes qui l'accompagnent ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner.

## ARTICLE 12 – ESPACE AQUATIQUE

L'accès et l'utilisation de l'espace aquatique sont soumis au respect du règlement intérieur du Camping et des consignes de sécurité et d'hygiène affichées sur place. Le Client s'engage à en prendre connaissance et à les respecter.

## ARTICLE 13 – SÉCURITÉ ET UTILISATION DES INSTALLATIONS

### 12.1. Feux et barbecues

Conformément notamment à l'arrêté préfectoral n° 2013-073-0002 du 14 mars 2013, tous les feux ouverts sont strictement interdits dans l'enceinte du Camping.

Les barbecues à charbon sont interdits sur l'ensemble des emplacements.

Seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés, sous réserve du respect des règles de sécurité en vigueur et des éventuelles restrictions préfectorales ou administratives.

### 12.3. Véhicules électriques

Pour des raisons de sécurité et de conformité des installations électriques, il est strictement interdit de recharger un véhicule électrique depuis les prises électriques des emplacements ou des hébergements.

Une borne de recharge destinée aux véhicules électriques est mise à disposition à l'entrée du Camping.

L'utilisation de cette borne est payante selon le tarif en vigueur.

Tout dommage résultant d'une recharge effectuée en violation de cette interdiction pourra engager la responsabilité du Client et un supplément pourra lui être demandé.

## ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE DU CLIENT

Le Client est responsable des dommages qu'il cause, directement ou indirectement, au Camping, à ses installations, à ses équipements, à ses hébergements, à ses salariés ou aux autres clients.

Le Client doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences des dommages susceptibles d'être causés pendant son séjour.

Le Camping pourra demander au Client de justifier de l'existence de cette assurance.

Le Camping ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou détériorations des effets personnels, véhicules ou objets appartenant aux Clients, sauf lorsque sa responsabilité est légalement engagée.

Le Client demeure responsable de la surveillance de ses biens personnels.

## ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE ET MESURES ADMINISTRATIVES

Le Camping ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsqu'ils résultent d'un événement de force majeure au sens du droit français ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Sont notamment susceptibles d'être concernés, sous réserve de leur qualification juridique, les événements présentant un caractère imprévisible et irrésistible empêchant l'exécution de la prestation, ainsi que certaines décisions administratives ou mesures des pouvoirs publics rendant impossible l'accueil du public.

En cas de pandémie, d'épidémie ou de situation sanitaire exceptionnelle, le Camping met en œuvre les mesures sanitaires qui lui sont applicables et qui sont imposées ou recommandées par les autorités compétentes.

Lorsque l'accueil du Client devient juridiquement impossible en raison d'une mesure administrative directement applicable au séjour concerné, les conséquences financières de cette impossibilité seront déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux conditions particulières communiquées au Client.

## ARTICLE 16 – GARANTIES LÉGALES ET RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Camping est tenu des garanties légales applicables aux prestations qu'il fournit.

Le Client doit signaler au Camping, dans les meilleurs délais, toute difficulté, anomalie ou non-conformité constatée à l'occasion de son séjour afin de permettre au Camping d'y remédier, lorsque cela est possible, pendant la durée du séjour.

Lorsque le Client constate une difficulté affectant substantiellement la prestation réservée, il doit en informer immédiatement le Camping, de préférence par écrit, afin qu'une solution puisse être recherchée.

Le Camping ne saurait être tenu responsable des inexécutions ou dysfonctionnements résultant :

- D'un fait imputable au Client
- Du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers
- D'un événement de force majeure
- Ou de circonstances indépendantes de sa volonté

Les présentes dispositions ne sauraient avoir pour objet ou pour effet de priver le Client des droits dont il bénéficie au titre des dispositions légales impératives.

## **ARTICLE 17 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations d'hébergement autres que l'hébergement résidentiel devant être fournies à une date ou pendant une période déterminée.

En conséquence, les réservations effectuées auprès du Camping ne bénéficient pas du délai légal de rétractation applicable à certains contrats conclus à distance.

Toute annulation est donc soumise aux conditions prévues aux présentes CGV et, le cas échéant, aux conditions particulières de la réservation ou du contrat d'assurance souscrit par le Client.

## **ARTICLE 18 – DROIT À L'IMAGE**

Le Camping peut être amené à réaliser des photographies ou vidéos au sein de l'établissement à des fins de communication et de promotion.

L'utilisation de l'image d'un Client ou de ses enfants à des fins publicitaires ou promotionnelles doit faire l'objet du consentement approprié lorsque celui-ci est requis.

Le Client qui ne souhaite pas apparaître sur des photographies ou vidéos destinées à être utilisées à des fins promotionnelles est invité à le signaler au Camping.

Le Camping mettra en œuvre les mesures raisonnables permettant de respecter cette opposition.

## **ARTICLE 19 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Le Camping est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel nécessaires notamment :

- À la gestion des réservations ;
- À l'exécution et au suivi du contrat ;
- À la facturation et au paiement ;
- À la gestion de la relation avec les Clients ;
- À la gestion des demandes et réclamations ;
- Au respect des obligations légales et réglementaires ;
- Et, lorsque les conditions légales sont réunies, à la prospection commerciale.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées du Camping ainsi qu'aux prestataires techniques ou partenaires intervenant dans la réalisation des prestations, lorsque cela est nécessaire.

Le Camping s'engage à ne conserver les données personnelles que pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, sous réserve des obligations légales de conservation et des délais de prescription applicables.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité lorsque celui-ci est applicable, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs tenant à sa situation particulière et, à tout moment et sans justification, à la prospection commerciale.

## **ARTICLE 20 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le contenu du site Internet du Camping, notamment les textes, photographies, graphismes, logos, marques, vidéos, illustrations et éléments visuels, est protégé par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, adaptation, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments sans autorisation préalable et écrite du titulaire des droits est susceptible de constituer une atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Les photographies et visuels présentés sur le site Internet ou sur les supports commerciaux sont destinés à présenter les prestations proposées.

Le Camping s'efforce de fournir des informations et illustrations aussi fidèles que possible aux prestations proposées, sans que les photographies puissent être considérées comme contractuelles lorsqu'une différence mineure est nécessaire ou résulte d'une modification d'aménagement.

## ARTICLE 21– RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation relative à un séjour doit, dans la mesure du possible, être adressée en premier lieu au Camping afin de permettre une résolution amiable.

Le Client peut adresser sa réclamation par courrier ou courrier électronique à :

Camping La Grand'Terre  
64 chemin de La Grand'Terre 07120 Ruoms

En cas de litige non résolu après réclamation préalable écrite auprès du Camping, le Client consommateur peut, sous réserve de satisfaire aux conditions de recevabilité, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le Camping.

Le Camping indique comme médiateur :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice  
14 rue Saint Jean 75017 Paris

La médiation de la consommation ne peut être mise en œuvre qu'après avoir préalablement effectué une réclamation écrite auprès du professionnel.

## ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV ainsi que les relations contractuelles entre le Camping et le Client sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française.

En cas de traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, seule la version française fera foi en cas de difficulté d'interprétation.

En cas de litige, le Client et le Camping s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

Aucune disposition des présentes CGV ne saurait avoir pour effet de priver le consommateur des règles de compétence juridictionnelle dont il bénéficie en application des dispositions impératives du droit français ou du droit de l'Union européenne.

## ARTICLE 23 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la conclusion de sa réservation.

**La validation de la réservation, qu'elle soit effectuée en ligne, par signature d'un contrat ou par tout autre moyen permettant d'établir l'accord du Client, vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du règlement intérieur du Camping La Grand'Terre.**

Le Client reconnaît avoir reçu, avant la conclusion du contrat, les informations essentielles relatives aux caractéristiques de la prestation, au prix, aux conditions de réservation et de paiement, ainsi qu'aux principales conditions applicables à son séjour.

Les présentes CGV prévalent sur toute disposition contradictoire figurant dans un document antérieur, sous réserve des dispositions impératives applicables